

terre l'aurice Louis

Vadurel.

L'an mil neuf cent dix-sept, le quinze octobre à neuf heures du matin sous Joseph Alexandre Dufrenoy chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller municipal, délégué aux fonctions d'officier de l'état civil de la Ville d'Amiens ayant transcrit littéralement ce qui suit.
 Résolution des formations sanitaires. N° 599 B. Amiens
 évidence 1/3. L'an mil neuf cent dix-sept le seize du mois d'avril à sept heures quarante cinq minutes étant à Beauvois, canton de Craonne, département de l'Aisne, acte de décès de Pierre L'aurice Louis Vadurel, décoré de la croix de guerre, soldat de deuxième classe au sixième régiment de chasseurs à cheval, immatriculé sous le n° mil neuf cent soixante dix-neuf, subdivision d'Amiens, classe mil neuf cent dix-sept, né le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf à Amiens, canton du dit, département de la Somme, domicilié en dernier à Amiens, trente-neuf, rue des Grands Moulins. Mort pour la France à Beauvois, département de l'Aisne, le seize du mois d'avril à six heures vingt minutes des suites de blessures reçues sur le champ de bataille, fils de Maurice Louis François et de feu Jeanne Wantz, domiciliée à Amiens, soixante-neuf ans, rue des Grands Moulins, canton du dit département de la Somme, conformément à l'article 77 du code civil, nous nous sommes transporté auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. Parole fait nous avons Pédauz Pédauz, officier d'administration de deuxième classe pensionnaire de l'ambulance neuf du troisième corps d'armée, officier de l'état civil sur la déclaration de Adolphe Bellamy, âgé de trente-six ans, et de Jean Vigneau, âgé de vingt-sept ans, tous deux soldats de deuxième classe à la troisième section d'infirmiers, témoins que ont signé avec nous devant le 1^{er} témoin, tigre à Bellamy. Le 2^{me} témoin, signé J. Vigneau. L'officier de l'état civil tigre à Pédauz. Pour exécution conforme, l'officier de l'état civil tigre à Pédauz. Vu par nous M. Raoux Berger, maire décret chef de la dite formation, pour légalisation de la signature de M. Pédauz, sans qualification. Tsigne Boiss Berger. Mention rectificative le 20 septembre 1915, le défunt n'est ni né à Amiens, ni domicilié 69 rue des Grands Moulins, souffrant d'hasard personnelle Maurice Louis François, Amiens, qu'il est mentionné dans le corps de l'acte ci-dessus. Le soldat Vadurel né à Corbie (Somme), domicilié légalement 23 rue Sylvain à Amiens, était célibataire, son père soit un nommé Maurice Louis François. Paris le trente septembre mil neuf cent dix-sept. Le ministère de la guerre a délégué à l'chef du Bureau des archives administratives. Tsigne illisible. Dont acte.

Signé